

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 8 février 2024.

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le deux février deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Danièle DUBREIL	à	Mme Christine ROBERT
M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Laurence TEREKENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	M. Philippe HOGOMMAT
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	M. le Maire
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christelle BENDADDA

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christelle BENDADDA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

036.02.2024 SPORTS**FOULEES OSNYSSOISES – MODIFICATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

Résumé :

La Ville d'Osny organise chaque 8 mai les « Foulées Osnyssaises » dans le parc de Grouchy et les rues de la ville.

Présentation du projet :

Quatre courses sont organisées lors des « Foulées Osnyssaises » : 800 m, 1,5 km, 5 km et 10 km. Seules les courses des 5 et des 10 km sont payantes.

Les droits d'inscription à ces deux courses sont actuellement de 12€ conformément à la délibération du 6 février 2020.

Nouveaux enjeux et objectifs du dispositif :

La pratique d'activités physiques et sportives est devenue un enjeu majeur de santé publique. La ville d'Osny souhaite rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre et propose à l'assemblée délibérante, de baisser le tarif de la course populaire des 5 km de 12€ à 8 € l'inscription.

Impact financier :

Baisse des recettes d'environ 300€. 75 coureurs X 4€.

Pour information les recettes de l'édition 2023 étaient de 3828€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°027.02.2020 en date du 6 février 2020 relative aux foulées osnysoises portant modification des droits d'inscription notamment en fixant le tarif d'inscription aux courses de 5 et 10 kilomètres à 12 euros,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière du 29 janvier 2024,

CONSIDERANT le coût des inscriptions des autres courses du territoire,

CONSIDERANT que la baisse du droit d'inscription permettra d'augmenter le nombre de coureurs sur la course des 5 km et compensera les 300 € « perdus »,

CONSIDERANT que la pratique d'activités physiques et sportives est devenue un enjeu majeur de santé publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

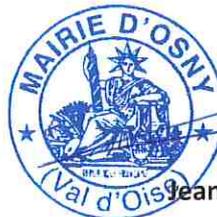
Article 1 :

Approuve la nouvelle tarification des droits d'inscription à la course des 5 km des Foulées Osnysoises à 8 € l'inscription au lieu de 12 €.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 8 février 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE